

Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil communautaire du 25 avril 2024

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet : www.valesdunes.fr
Le procès-verbal de la séance sera mis en ligne dans un délais de 7 jours après son approbation.

ASSAINISSEMENT

N°2024/52 - Participation aux travaux de branchement - approuvée

N°2024/53 - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) - approuvée

N°2024/54 - Obligation de contrôle de conformité des installations privées - approuvée

N°2024/55 - Modification du règlement de service de l'assainissement collectif - approuvée

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

N°2024/56 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaires du 21 mars 2024 - approuvée

N°2024/57 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaires du 4 avril 2024 - approuvée

ADMINISTRATION GENERALE

N°2024/58 - Lutte collective contre le frelon asiatique : avenant à la convention avec la FREDON - approuvée

N°2024/59 - Mise à disposition des terrains communautaires des réserves incendie - approuvée

FINANCES

N°2024/60 - Règlement de fonds de concours - approuvée

N°2024/61 - Irrécouvrabilité de la dette / Admission en non-valeur - approuvée

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N°2024/62 - Attribution de l'accord-cadre composite pour la réalisation d'études préalables à la création d'une ZAC sur la commune de Moulton-Chicheboville - approuvée

N°2024/63 - Nomination de la ZAC à Moulton-Chicheboville et changement de nom du budget annexe n°88608 - approuvée

N°2024/64 - Projet de zone d'aménagement concerté de la parcelle ZB 169 à Moulton-Chicheboville - Objectifs et modalités de concertation avis du conseil communautaire - approuvée

L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.